

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

11/2 – REVISION DES TARIFS ET REDEVANCES CONCERNANT LE CIMETIERE COMMUNAL

Les tarifs actuels des concessions dans le cimetière communal ont été fixés par le conseil municipal du 17 juin 2011.

Afin de les actualiser et eu égard aux tarifs pratiqués dans les autres communes de la Métropole, il est proposé une nouvelle tarification des prestations et redevances funéraires ainsi qu'il suit :

<u>I - CONCESSIONS</u> (pour 2 m <sup>2</sup> )	<u>Tarif</u>
15 ans	100.00 €
30 ans	270.00 €
50 ans	1450.00 €
Superposition 15 ans	50.00 €
Superposition 30 ans	140.00 €
Superposition 50 ans	720.00 €
Superposition Perpétuelle	1000.00 €
 <u>II - CONCESSION ENFANT</u> (pour 1 m <sup>2</sup> )	
15 ans	50.00 €
30 ans	100.00 €
 <u>III - CAVURNE</u> (pour 1 m <sup>2</sup> )	
15 ans (par urne)	50.00 €
30 ans (par urne)	120.00 €
 <u>IV - COLUMBARIUM</u>	
15 ans	110.00 €
30 ans	170.00 €
Juxtaposition 15 ans	55.00 €
Juxtaposition 30 ans	80.00 €
Surplaque	75.00 €
 <u>V - DROITS DE CAVEAU PROVISOIRE</u>	
Jusqu'à 30 jours	22.00 €
Par jour supplémentaire	1.00 €
 <u>VI - TAXE DE DEPÔT MORTUAIRE</u>	
	20.00 €
 <u>VII - VACATION DE POLICE</u>	
	20.00 €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.